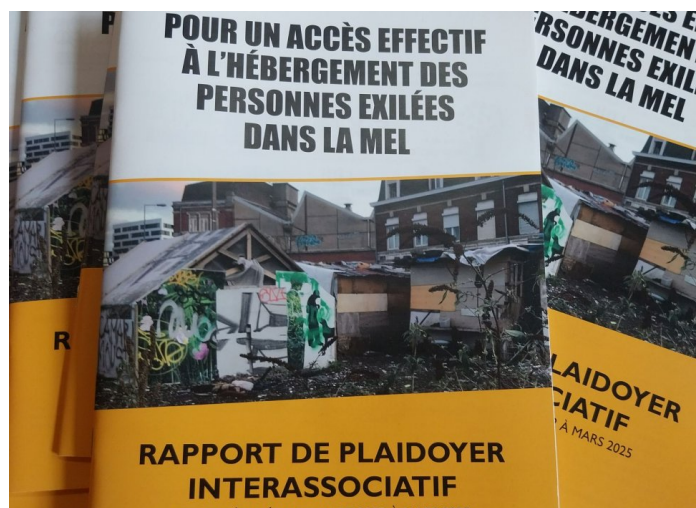


# Accès à l'hébergement des personnes exilées dans la Métropole Européenne de Lille



ACCOMPAGNEMENT

DROITS DE L'HOMME

LOGEMENT

MIGRANTS

PRÉCARITÉ

PRISE DE POSITION

28/03/2025

Ce mercredi 26 mars, un collectif d'association de la métropole lilloise, dont le Secours Catholique fait partie, a organisé une conférence de presse pour présenter le rapport de plaidoyer pour un accès effectif à l'hébergement des personnes exilées dans la Métropole Européenne de Lille.

Près d'une soixantaine de personnes, parmi lesquelles des acteurs associatifs et des journalistes, ont assisté à l'événement.

Fruit de près de trois années de travail, ce rapport met en lumière les difficultés d'accès à l'hébergement des personnes exilées dans la MEL et leurs conséquences. Il vise aussi à interpeller les autorités compétentes et à proposer des solutions concrètes pour améliorer la situation. Ce travail a permis de dresser un état des lieux de la situation au sein de la métropole.

**En mars 2023, ce sont 1821 personnes qui ont appelé le 115 en déclarant avoir dormi dehors, soit une augmentation de 23 % par rapport à mars 2019. Au sein de l'agglomération lilloise, 3 solutions d'hébergement sont proposées par jour pour 300 à 400 appels au 115.**

Ces chiffres alarmants témoignent de l'ampleur de la crise de l'hébergement et de la précarité grandissante des personnes exilées.

## L'occasion de donner la parole aux mineurs non accompagnés

Ce rapport de plaidoyer expose les difficultés rencontrées par des personnes déjà en situation de grande vulnérabilité. Les familles, les femmes avec enfants, notamment les mères sortant de maternité, les mineurs non accompagnés ainsi que les

demandeurs d'asiles qui sont particulièrement touchés par les problématiques d'accès à l'hébergement.

**Dans la nuit du 19 au 20 août 2024, 337 familles sont restées sans solution après avoir contacté le 115, une augmentation de 41 % par rapport à 2022. Entre janvier et septembre 2024, ce sont plus de 120 femmes sortant de maternité qui ont été signalées sans solution d'hébergement dans la métropole lilloise. Parmi elles, 94 % étaient de nationalité étrangère. Finalement, près de la moitié se sont retrouvées à la rue. Concernant les demandeurs d'asile, la situation est également préoccupante. Le rapport dénonce un dispositif national d'accueil largement insuffisant. Seuls 40 % des demandeurs d'asile bénéficient d'un hébergement au sein du dispositif national d'accueil qui leur est destiné.**

La question des mineurs non accompagnés soulève également d'autres enjeux majeurs. Les jeunes en cours de reconnaissance de minorité auprès du Conseil départemental sont placés dans un flou juridique qui les prive de tout droit. En principe, une évaluation doit être menée pendant la période d'accueil provisoire d'urgence de cinq jours. En réalité, ces jeunes ne bénéficient pas de cette prise en charge et restent sans solution jusqu'à ce que leur minorité soit officiellement reconnue, soit entre deux et six mois. Pourtant, 80 % des recours déposés devant le juge des enfants leur donnent raison.

Cette conférence de presse a permis de donner la parole aux mineurs non accompagnés du collectif Bois Blancs. Les jeunes ont témoigné de leur quotidien dans la métropole lilloise et ont dénoncé les difficultés d'accès à l'hébergement ainsi que les conditions de vie précaires auxquelles ils sont confrontés. Ils ont ainsi pu interpeller le département, la préfecture, la municipalité ainsi que la MEL sur l'urgence de leur situation.

Enfin, des propositions ont été formulées par les associations en charge de la rédaction du rapport. Ces propositions visent à garantir l'accès à l'hébergement,

assurer l'effectivité de la l'accès aux droits et porte l'envie de construire collectivement une politique d'accueil locale. Ces propositions définissent des pistes concrètes d'amélioration pour une meilleure prise en charge des personnes exilées.

## Non-assistance à personnes mal logées

En seconde partie de matinée, la campagne "Non assistance à personnes mal logées", portée par les associations du Collectif des Associations pour le Logement (dont le Secours Catholique est membre), a été présentée.

Cette action vise à dénoncer l'inaction de l'État face à la crise du logement en France.

En février 2025, le collectif a saisi la justice en déposant deux recours en responsabilité contre l'État. Le premier recours concerne l'hébergement d'urgence, mettant en cause l'État pour manquement à son obligation d'accueil inconditionnel. Le second est lié au DALO (Droit au logement opposable), dénonçant le non respect par l'État de ses obligations légales en matière d'accès au logement social pour les publics prioritaires. Des membres nationaux du Secours Catholique et de la Fondation pour le logement des défavorisés sont venus exposer ce travail en résonance avec le plaidoyer pour l'accès à l'hébergement dans la Métropole Européenne de Lille.

Le rapport de plaidoyer version intégrale : [https://n-lille.secours-catholique.org/sites/default/files/sc\\_lille/RapportHebergementEtrangerMars2025.pdf](https://n-lille.secours-catholique.org/sites/default/files/sc_lille/RapportHebergementEtrangerMars2025.pdf)

---

Photo by SCCF

<https://n-lille.secours-catholique.org/notre-actualite/acces-lhebergement-des-personnes-exilees-dans-la-metropole-europeenne-de-lille>